

Conseils pour être en bonnes mains^{MD}

Des conseils pour être informé et en sécurité



L'usurpation d'identité

La technologie moderne facilite nos vies de bien des manières – elle nous offre divers outils de communication ainsi que des options pratiques pour faire nos achats et nous permet de gérer nos finances comme nous l'entendons. Malheureusement, elle apporte également son lot de problèmes, dont l'usurpation d'identité n'est certes pas le moindre. Les consommateurs doivent se montrer vigilants. Voici quelques conseils pour mieux se protéger.

Renseignements personnels

- Ne donnez aucun renseignement personnel par téléphone, courrier ou Internet à moins d'avoir amorcé vous-même la communication et seulement si l'entreprise est fiable.
- Limitez le nombre de cartes de crédit que vous utilisez et faites-en des photocopies.
- N'ayez pas sur vous votre carte d'assurance sociale et ne donnez pas votre numéro à moins d'absolue nécessité (p. ex. : à des fins fiscales ou en lien avec un emploi).
- Limitez le nombre de pièces d'identité que vous avez sur vous.
- Protégez vos renseignements personnels. Déchiquetez vos reçus, factures, relevés, offres de carte de crédit ou tout autre document comportant des renseignements confidentiels.
- Vérifiez vos relevés de carte de crédit, vos relevés bancaires et vos factures de téléphone chaque mois pour déceler toute transaction inhabituelle. Renseignez-vous auprès de vos créanciers si vos factures accusent un retard.
- Vérifiez régulièrement vos rapports de solvabilité.
- Protégez votre courrier en le retirant rapidement de votre boîte aux lettres après livraison. Si vous déménagez, faites suivre le courrier à votre nouvelle adresse. Demandez à un voisin de prendre votre courrier quand vous partez en vacances.

Mots de passe et numéros d'identification personnels (NIP)

- Protégez votre NIP quand vous utilisez un guichet automatique ou un terminal dans un commerce.
- Modifiez régulièrement vos mots de passe et vos NIP et ne les divulguez à personne.
- N'utilisez pas de mots de passe ou de NIP faciles à deviner comme votre date de naissance, le nom de jeune fille de votre mère, etc. Utilisez plutôt des combinaisons de lettres et de chiffres.

En ligne

- Si vous recevez un courriel d'une organisation ou d'un agent vous demandant des renseignements personnels, ne les donnez pas. Communiquez avec l'organisation pour vérifier la légitimité de la demande.
- Assurez-vous que le site Internet que vous utilisez est sécurisé avant d'entrer des renseignements personnels; videz la mémoire cache du navigateur une fois que vous avez terminé.
- Soyez prudent lorsque vous téléchargez des fichiers ou installez des programmes.
- Utilisez un logiciel de protection puissant.

Si vous êtes victime d'usurpation d'identité

- Appelez la police immédiatement et demandez une copie du rapport de police.
- Communiquez avec votre institution financière, les sociétés émettrices de cartes de crédit et les autres entreprises qui vous fournissent des services.
- Annulez vos cartes de crédit et demandez-en de nouvelles dès que possible.
- Fermez vos comptes de banque et ouvrez-en de nouveaux qui seront protégés par des mots de passe.
- Procurez-vous de nouvelles cartes d'appel et de guichet automatique et utilisez de nouveaux mots de passe et de nouveaux NIP.
- Communiquez avec Postes Canada si votre courrier a été détourné.
- Procurez-vous un nouveau permis de conduire.
- Communiquez avec les agences d'évaluation du crédit et demandez qu'une « alerte à la fraude » soit placée dans votre dossier.
- Évitez de faire appel à des entreprises qui offrent de « réparer votre crédit » puisqu'elles ne peuvent en général pas vous aider.

Pour obtenir d'autres conseils et en savoir plus sur la Garantie des frais juridiques et d'usurpation d'identité, visitez allstate.ca/infocentre, communiquez avec l'agence d'assurance Allstate de votre région ou composez le 1-800-allstate.

Service des réclamations en bonnes mains^{MD} - 24 h sur 24, 7 jours par semaine